

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4285

commission principale : finances et institutions

objet : **Association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association des Festivals a en charge l'organisation des biennales de la danse et de l'art contemporain depuis 2004.

En juillet 2004, la Communauté urbaine s'est vue transférée la compétence relative à la coordination ou au soutien financier des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération (délibération n° 2004-2043 en date du 12 juillet 2004 et arrêté préfectoral n° 2004-4638 en date du 7 décembre 2004).

En 2006, afin de mieux répondre aux objectifs de développement des manifestations portés par la Communauté urbaine, l'association s'est dotée de nouveaux statuts qui permettent d'élargir le nombre des membres de la société civile issus des milieux culturels et économiques et des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration tout en améliorant la gouvernance au sein de cette structure.

En 2006, avec une aide publique totale de 4 590 000 €, dont 2 560 000 € pour la Communauté urbaine, le Grand Lyon constitue l'un des principaux partenaires financiers de l'association aux côtés de la région Rhône-Alpes, du département du Rhône, de la ville de Lyon et de l'Etat.

Le conseil d'administration est chargé d'assurer le pilotage et la coordination des actions culturelles de rayonnement d'agglomération. Il convient donc désormais que la Communauté urbaine soit représentée dans cet organe de gouvernance. A cette fin, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Nadine Gelas en tant que représentante titulaire et monsieur Jacky Darne en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,